



## Procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 avril 2025 à 20h00

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024
3. Nominations et démissions
4. Arrêté « Autorisation fiduciaire » désignant l'organe de révision pour les comptes 2024-2026 »
5. Présentation de l'avancement du plan d'aménagement local
6. Rénovation de l'Auberge du Vieux-Puits
7. Rénovation d'un appartement de La Forge 112
8. Informations du Conseil communal
9. Informations de chacune des commissions
10. Divers

### Appel

---

Blaise ouvre la séance et passe directement la parole à Séverine qui procède à l'appel.

**Sont présents en tant que membres du Conseil général** : Curdin Jeanneret, Alain Haldimann, Sophie Farine-Brunner, Emily Faivre, Julie Schär, Natacha Tissot, Jérémy Jean-Mairet et Nicole Künzi.

**Absents et excusés** : Adrien Leonelli, Jérôme Galli et Jérémy Rossier

**Sont présents en tant que Conseil communal** : Céline Grange, Jean-Denis Siegenthaler, Philippe Raval, Christophe Brunner et Jean-François Choffet

Séverine Dick-Boucard, Mégane Verdon (PV)

---

Séverine passe la parole à Blaise.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

---

Le procès-verbal de la séance est accepté à l'unanimité. Le Conseil général remercie l'autrice.

### Nominations et démissions

---

Blaise indique qu'Adrien et Manesh nous ont remis leurs démissions.

Adrien étant secrétaire il faut le remplacer. Emily reprend le rôle de Secrétaire et Julie celui de Secrétaire-adjointe.

Philippe remarque que le recrutement via l'avis à la population n'a pas de succès. Il propose que chacun regarde dans son entourage pour voir si quelqu'un pourrait être intéressé et si nécessaire on ira faire du porte à porte. Il faut juste être attentif et ne pas se retrouver avec plus de personne intéressée que de siège autrement une élection devra être faite.

Nicole rappelle qu'une personne avait postulé hors délai lors des dernières élections. Nous regarderons si elle est toujours intéressée.

La parole pour ce point n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

## **Arrêté « Autorisation fiduciaire » désignant l'organe de révision pour les comptes 2024, 2025 et 2026**

---

Blaise passe la parole à Philippe.

L'organe de contrôle de nos comptes doit être à nouveau désigné par arrêté pour les exercices 2024, 2025 et 2026. En 2021, nous avons choisi un fiduciaire moins onéreux. En trois ans, nous pouvons que constater leur compétence et leur efficacité. De ce fait, le Conseil communal propose de renouveler leur mandat.

Nicole indique que l'important est de savoir que l'administration est satisfaite de leur travail.

Séverine ajoute qu'ils sont vraiment très compétents. Les comptes sont contrôlés par deux personnes en une matinée. Ils sont précis et expliquent tout en détail dès qu'une correction est nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, Blaise procède à la lecture de l'arrêté.

L'arrêté « autorité fiduciaire » est **ACCEPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

## **Présentation de l'avancement du plan d'aménagement local**

---

Blaise passe la parole à Jean-François.

La présentation est faite par PowerPoint (joint au présent procès-verbal). Le plan sera à disposition en fin de séance pour ceux qui souhaitent y jeter un coup d'œil.

Les questions sont posées au fur et à mesure de la présentation.

### **Calendrier**

Christophe indique que les grandes villes ont obtenu une nouvelle échéance au 31.12.2026 pour déposer les plans au canton au lieu du 31.12.2024.

### **Extension à vocation d'habitat projeté à l'horizon 2040 :**

Julie demande si la zone constructible concerne uniquement la partie en jaune.

Jean-François répond que oui.

Philippe ajoute qu'à l'horizon 2050-2060, la zone pourrait être élargie en direction de La Forge.

Alain demande à partir de quand cette zone sera constructible.

Jean-François répond qu'elle pourrait l'être dès 2035. Elle pourrait également être dézonée avant en cas de forte demande.

### **Zones de maintien de l'habitat rural (ZMHR)**

Emily demande si les règles de construction seront supprimées entre la zone agricole et la zone de hameau.

Jean-François répond qu'effectivement les règles de construction ont changées et que la modification des zones se fait au niveau cantonal. Malheureusement, nous n'avons pas d'influence là-dessus.

Emily pense que le PAL est contradictoire à ce sujet-là. La loi est assouplie mais la zone est changée. Elle ira voir en détail de quoi il s'agit.

Jean-François ne peut pas concrètement dire quel impact cela aura sur les futures constructions.

Jérémy demande si le pourcentage de surface habitable dans les habitations agricoles a changé.

Séverine répond que cela ne fait pas partie du PAL mais que c'est dans la loi sur l'aménagement du territoire.

### **Infrastructures scolaires de la Vallée**

Emily demande si la variante pour le maintien des écoles dans chaque village fait partie du PAL des deux autres communes.

Jean-François répond que oui. La Brévine a tout de même ajouté une zone d'utilité publique dans le cas où un collège général devait être construit.

### **Liste des mesures proposées pour la mobilité**

Alain demande comment avait abouti le projet pour les piétons au nord de la route de la Forge.

Jean-François répond que le projet avait été abandonné. Le coût était d'environ Fr. 350'000.00. Une offre a été demandée pour ce qui figure dans le PAL. Le montant de l'investissement n'est pas énorme et le cas sera discuté en temps voulu.

Philippe fait remarquer qu'il ne faut pas oublier que chaque chemin pédestre ou trottoir doit être entretenu et déneigé à charge de la commune.

Alain indique que les frais seraient moindres puisque que les hivers actuels ne sont plus aussi importants qu'avant.

Curdin indique que l'arrêt de bus de la Forge est en zone 2 selon la LHand et il demande si nous devons le mettre aux normes.

Jean-François répond que la loi a changé et que d'autres options sont maintenant possibles. Le coût pour la mise aux normes LHand est de Fr. 75'000.00.

Sophie remarque que rien n'est prévu pour la mobilité au niveau du Cachot.

Philippe répond que les remarques émises par la population en réponse au sondage de la Commission trafic ont été prises en compte. Au Cachot, une demande de pose d'un « Stop » a été exécutée. Nous avons également demandé au canton la pose d'un miroir.

Jean-François ajoute que le rétrécissement de la chaussée vers le Vieux-Puits va peut-être nous permettre de mettre une zone 30km/h pour le village. Aucune indication de vitesse n'est prévue dans le PAL.

### **Zones protégées**

Jean-François indique que des séances doivent encore avoir lieu pour finaliser ce point

Curdin demande si quelque chose va changer au niveau de la doline qui se trouve près de chez lui.

Jean-François répond que rien ne devrait changer. Le cas sera rediscuté après la séance.

Julie demande qui a décidé de faire la zone d'extension à vocation d'habitat à l'horizon 2040 sur cette parcelle et pas sur une autre.

Jean-François répond que le choix a été fait par les aménagistes cantonaux pour regrouper les habitations.

Julie demande si le Conseil général ou la population pourrait avoir une influence sur ce choix. Elle demande également si, lorsque le canton aura reçu notre PAL, nous pourrions encore modifier quelque chose.

Jean-François répond que le canton est en train de procéder aux dernières vérifications. La prochaine étape sera la présentation à la population. A ce moment-là des remarques pourront être faites. Malheureusement, cette zone ne pourra pas être modifiée. Ensuite, le Conseil général pourrait ne pas accepter le PAL tel qu'il est. Cette option serait catastrophique financièrement puisque le Conseil général peut uniquement s'opposer à la totalité du PAL. En revanche, un privé peut faire opposition à un point mais cela entraînera beaucoup de frais pour lui et pour nous. De plus, la raison doit être recevable pour que ça soit pris en compte.

Jérémy demande pourquoi cette zone n'a pas été faite du côté ouest du village vers le temple.

Séverine répond que cette zone est justement protégée pour le temple.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

## **Rénovation de l'auberge du Vieux-Puits**

---

Blaise laisse la parole à Jean-François.

Jean-François nous fait part du rapport relatif aux travaux prévus pour la rénovation du restaurant :

- Changement des fenêtres
- Rénovation des volets
- Remplacement des appliques extérieures
- Peinture et nettoyage des boiseries
- Changement du parquet de la salle à manger par du vinyle
- Remplacement des WC dames
- Mise à jour de l'installation électrique
- Divers autres travaux de remise en état.

Le montant des travaux se montent à environ Fr. 56'700.00. Cette dépense est de la compétence du Conseil communal puisqu'il s'agit de patrimoine financier et elle figure au budget 2025.

Blaise demande s'il y a des questions.

Jérémy demande si l'équipement de la cuisine et autre matériel seront totalement à charge du nouveau gérant.

Jean-François répond que oui. La commune sera uniquement responsable de l'entretien du bâtiment.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

## **Rénovation d'un appartement de la Forge 112**

---

Blaise laisse la parole à Jean-François.

Jean-François nous informe que l'appartement du 3<sup>e</sup> étage qui était occupé depuis 27 ans se libèrera le 30 avril prochain et des rénovations sont nécessaires.

- Peinture et rénovation des boiseries
- Retrait d'une tapisserie et peinture
- Rénovation WC
- Changement des catelles fendues
- Retrait d'un tapis dans une des chambres et pose d'un parquet
- Mise à jour de l'installation électrique.

Le montant des travaux se montent à Fr. 18'000.00. Ce montant ne figure pas au budget 2025. Il s'agit de patrimoine financier donc la dépense est de compétence du Conseil communal.

Séverine ajoute que le prix de la location sera ajusté après les travaux et se montera à environ Fr. 1'110.00, charges et garage compris.

Il n'y a pas de questions et nous passons au point suivant.

## Informations du Conseil communal

---

### **Philippe**                      **Police du feu**

12 visites seront effectuées en 2025. ECAPrev devrait être à nouveau opérationnel prochainement.

### **Philippe**                      **Règlement ramonage**

Le nouveau règlement pour le ramonage entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Chaque installation thermique sera munie d'un macaron pour assurer un suivi dans logiciel POPCORN. L'administration suivra prochainement une formation. L'ECAP a aussi revu ses subventions à la hausse pour la prévention incendie.

### **Philippe**                      **Logement PRU (places régionales d'urgences)**

Nous en faisons partie avec La Sagne et Les Planchettes. Il s'agit de mettre en place un genre de centrale téléphonique d'urgence en cas d'évènement majeur qui couperait les communications et il pourrait également y avoir la mise en place de soins pour les cas d'urgence. La Commune de Val-de-Ruz est pilote pour ce projet. Chaque PRU a reçu une valise et elle sera visible grâce à un ballon gonflable.

### **Philippe**                      **Affaire Vieux-Puits**

Nous avons été convoqué par l'Office des faillites et la Police dans la pizzeria de notre ancien tenancier au Locle le 7 mars dernier. Des objets qu'il nous avait volé y ont été retrouvés. Ces objets ont été saisis par le procureur et nous pourrions les récupérer une fois qu'il les aura libérés.

### **Philippe**                      **Commission trafic**

Une séance aura lieu mercredi prochain. Un rapport a été fait pour POLPON afin d'essayer de faire baisser la vitesse dans le village et alentours. Ce rapport sera validé mercredi lors de leur séance.

### **Philippe**                      **Ecrêtage**

Il s'agit d'un retour de l'impôt des personnes morales des communes riches en faveur des communes pauvres. Pour notre commune, un montant de Fr. 11'000.00 nous est alloué. Le calcul est basé sur le nombre d'emploi qui n'est pas grand sur notre territoire communal. Or, au vu du nombre important de véhicules frontaliers qui passent sur nos routes et du refus du canton de créer une zone artisanale chez nous, nous trouvons leur clé de répartition peu correcte. Un courrier sera envoyé au Conseil d'Etat pour indiquer notre mécontentement. Malheureusement, les communes voisines sont plutôt satisfaites et nous sommes donc les seuls à écrire au Conseil d'Etat.

### **Céline**                        **Ecoles**

En concertation avec les conseillers communaux des deux autres communes de la Vallée, ils essaient de trouver une solution pour avancer le projet école. La création d'un parascolaire lancée par la Brévine est abandonnée. Ils essaient plutôt de mettre en avant l'accueil familial de jour qui serait la solution idéale. Les problèmes liés aux changements des horaires de bus sont toujours en cours de réflexion et des solutions sont à trouver. Pour la prochaine rentrée scolaire, la situation dans les trois collèges de la Vallée ne devrait pas changer.

Blaise demande si nous sommes concernés par l'augmentation des naissances liée au COVID.

Céline répond que le nombre de naissance chez nous restent stables.

### **Jean-Denis**                **Temple**

Les travaux vitaux à faire ont été évalués en détail et les travaux qui nécessitent un échafaudage ont été revus. Le budget devra être revu à la hausse. Un dossier complet de tout ce qui doit être rénové va être préparé et il servira également pour une demande de subvention. Il est prévu de profiter de l'échafaudage pour réviser les cadrans des horloges et peut-être laver la façade si c'est nécessaire. L'évaluation des travaux comprenant les honoraires d'architecte se monte maintenant à Fr.125'000.00. Les travaux peuvent être

reportés à 2026 si on bâche le clocher. Au niveau de la commission, nous avons trois personnes hors Conseil général, il faudrait quelqu'un pour remplacer Adrien.

### **Jean-Denis CAD**

La source de production de chaleur doit être remplacée. Ce remplacement coûte environ Fr. 350'000.00. Une évaluation a été faite aussi en ajoutant la liaison avec le Vieux-Puits qui augmente le prix à Fr. 430'000.00. Une dernière option est envisagée et elle implique de relier les bâtiments se trouvant du côté Nord de la route pour un investissement de Fr. 690'000.00. Cette dernière option permettrait aussi de distribuer plus d'énergie et de partager les coûts sur un plus grand nombre de kw/h.

Séverine indique que nous avons demandé au SCOM et au service financier de l'Etat de faire un topo sur tous les investissements que nous projetons de faire et d'avoir leur autorisation parce qu'on dépasse largement notre frein à l'endettement. Pour le moment, nous attendons leur retour. Nous devons également trouver les institutions financières qui seront d'accord de nous suivre sur ce projet.

Alain demande s'il y a une sécurité de privés qui pourraient investir pour ça.

Jean-Denis répond que oui mais nous devons encore effectuer les calculs pour voir quelles seront leurs parts.

Jérémy demande si le prix total de Fr. 690'000.00 comprend la totalité des travaux y compris ceux sur la route.

Jean-Denis répond que oui. Au niveau de la production de chaleur, il est prévu de mettre deux chaudières pour pouvoir moduler la puissance en fonction des saisons et supprimer la chaudière d'appoint au mazout.

### **Christophe Pétanque**

Le Club de pétanque nous a demandé l'autorisation de modifier la disposition des terrains existants sans agrandissement. Ils veulent raccourcir en longueur et élargir en largeur pour pouvoir créer une piste supplémentaire. Le Conseil communal a donné son accord et un courrier aux voisins a été fait. Nous avons eu un retour d'un des voisins qui nous a fait part de son mécontentement.

### **Christophe Drainage**

Nous avons des drainages qui se bouchent régulièrement et nous devons étudier ce qu'il se passe avec des caméras. Ce cas sera vu en détail lors de la prochaine Commission paysage.

Alain pense que le fait que le Conseil communal ait donné son accord pour le changement d'aménagement de la pétanque n'envoie pas un très bon signal.

Céline répond que le Conseil communal essaye de trouver le bon équilibre entre le club et les voisins et ce n'est vraiment pas évident.

Emily est d'accord avec Alain et que cela risque de mettre de l'huile sur le feu.

Nicole demande quels étaient les arguments du club par rapport à cette demande.

Christophe répond que le terrain de Chante-Joux qu'ils utilisent comme quatrième piste risque de disparaître et ils anticipent.

Nicole demande si ce n'est au moins pas en prévision d'avoir plus de joueur.

Céline indique que le club n'a pas de volonté d'augmenter le nombre de joueur.

Jean-Denis indique qu'il y a des nouvelles personnes au comité. Ils essaient de trouver des solutions.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

## Informations de chacune des commissions

---

### **Commission financière**

RAS

### **Commission développement**

Julie indique que l'armoire à livre a été posée. Ils vont regarder avec le groupe de lecture de l'ADCM pour savoir s'ils veulent s'en occuper. Ils essaient également de trouver des solutions pour promouvoir et développer le tourisme dans la vallée. Ils souhaitent collaborer avec La Brévine et le Cerneux-Péquignot. Une date de rencontre doit être fixée.

### **Commission urbanisme**

Une date de séance doit être agendée prochainement.

### **Commission de la police du feu et de la salubrité publique**

Philippe indique qu'une visite de salubrité publique doit encore avoir lieu mais que l'accès au bâtiment est difficile.

### **Commission énergie**

Jérémy Jean-Mairet est rapporteur.

### **Commission école**

Emily nous indique que les ateliers FSRM Kids continuent et qu'il reste encore des places pour celui qui se déroulera cette semaine.

### **Commission de naturalisation et d'agrégation**

RAS

### **Commission paysage**

La prochaine séance sera fixée après la séance.

### **Commission trafic**

RAS

### **Commission parcelle 848**

RAS

### **Commission temple**

Curdin remplace Manesh.

### **Commission Vieux-Puits.**

Cette commission est dissoute puisqu'elle n'a plus lieu d'être.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

## Divers

---

Jean-François fera un mail pour savoir si certains seraient partants pour venir faire des petits travaux afin de limiter au maximum les frais pour la rénovation du Vieux-Puits.

Emily demande si quelque chose a changé au niveau de Chante-Joux. Philippe a vu Olivier, l'association va nous faire une proposition prochainement et Olivier a retrouvé son optimisme. Les discussions étaient devenues un peu tendues dernièrement mais le Conseil communal n'a pas lâché l'affaire pour que ce bâtiment puisse être rénové comme nous le voulons.

Philippe indique qu'il faudrait aviser le Conseil communal si une séance d'Entente est organisée avant le Conseil général pour éviter que les conseillers communaux viennent tôt en pensant devoir préparer la salle.

La séance est levée à 22h23.

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

La collaboratrice administrative

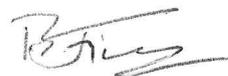
Mégane Verdon



**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Le Président

Blaise Fivaz



La Secrétaire

Emily Faivre

